UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Connaissance - Action

Arrêté n°2016-54
portant proclamation des résultats de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Vu le Code de l'Education, notamment son article L.712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du Conseil d'administration du 27 novembre 2015 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées le 26 septembre 2014 en séance du Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté n°2016-42 portant organisation de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu la délibération du 8 mars 2016 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Olivier Montagne à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Considérant les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 32
Nombre de votants : 32
Nombre d'enveloppes dans l'urne : 32
Nombre d'émargements : 32
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31

Les candidats ont reçu :

1) Luc HITTINGER : 12 voix

2) Olivier MONTAGNE : 19 voix

ARRETE

Article unique : Olivier MONTAGNE est élu, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration, à la Présidence de l'Université Paris-Est Créteil.

Fait à Créteil, le 8 mars 2016

Le Président

Olivier MONTAGNE